

COMMISSION PARITAIRE DE LA BRANCHE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

Comptes - administration
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 592
1701 Fribourg
Tel. 026 350 33 00

Période de décompte

Quittance pour contributions professionnelles et de frais d'exécution déduits dans la
branche de l'installation électrique du canton de Fribourg.

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à :

Monsieur (Nom, Prénom) : _____

Domicile : _____

_____ contributions mensuelles de CHF 21.-- = Total de CHF _____

en tant que contributions professionnelles et de frais d'exécution, et avoir réglé les
comptes avec la commission paritaire du canton de Fribourg pour la branche de
l'installation électrique.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le
remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et
date : _____

Timbre et
signature : _____